LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

ANNUAIRE
2026-2027

Guide des compétitions

PARIS | SEINE-ET-MARNE | YVELINES | ESSONNE | HAUTS-DE-SEINE | SEINE-SAINT-DENIS | VAL-DE-MARNE | VAL-D'OISE

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74

5800000@idf.ffhandball.net

www.handball-idf.com

Région îledeFrance

TL SPORT
FOURNISSEUR OFFICIEL

Crédit Mutuel Créteil
PARTENAIRE MAJEUR

INTRODUCTION p. 3

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX p. 4

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS p. 4

1 AMÉNAGEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFHANDBALL p. 4
2 GUIDE DES SANCTIONS FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SPORTIVE p. 7
3 HORAIRE DES RENCONTRES p. 7
4 ÉQUIPES RÉSERVES p. 7

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES p. 9

5 GÉNÉRALITÉS MASCULINS ET FÉMININES p. 9
6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS p. 9
7 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PLUS DE 16 ANS MASCULINS p. 10
7.1 Régionale 1 p. 10
7.2 Régionale 2 p. 11
7.3 Régionale 3 p. 12
7.4 Grille des montées et descentes – championnats masculins p. 13
8 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PLUS DE 16 ANS FÉMININS p. 15
8.1 Régionale 1 p. 15
8.2 Régionale 2 p. 16
8.3 Régionale 3 p. 17
8.4 Grille des montées et descentes – championnats féminins p. 18
9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS p. 20

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES p. 21

10 FORFAIT p. 21
11 NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB EN CHAMPIONNAT p. 21
12 MODE DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPES JEUNES SI UN COMITÉ NE PEUT PAS FOURNIR LA TOTALITÉ DE SES ÉQUIPES POUR LES DÉLAYAGES RÉGIONAUX p. 21
13 OBLIGATION DE BANC p. 21
14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON N+1 p. 21
15 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININES DE LA SAISON N+1 p. 22
16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS p. 23
17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES p. 24
18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS p. 25
19 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES p. 26
20 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS & FÉMININES p. 27

TITRE 5 – COUPE DE LA LIGUE – RÈGLEMENT PARTICULIER p. 29

21 LA COUPE DE LA LIGUE p. 29
22 RÈGLE DE PARTICIPATION p. 29
23 CONCLUSION p. 29
24 ARBITRAGE p. 29
25 DURÉE DES RENCONTRES p. 29
26 FDME p. 29
27 PHASES DE LA COUPE DE LA LIGUE p. 29
28 VAINQUEURS DE COUPE p. 29
29 FORFAIT p. 29

TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS p. 30

30 CALENDRIER MASCULIN p. 30
31 CALENDRIER FÉMININ p. 31

TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS p. 32

TITRE 8 – FICHES CRITÈRES *(pour le remplacement des équipes jeunes)* p. 35

1. LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou confirmé, s'engage à :

- se conformer aux règles de jeu
- respecter les décisions de l'arbitre
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- être exemplaire, généreux et tolérant

2. LE *FAIR-PLAY*

Pas de sport sans *fair-play*
Être *fair-play*, c'est attacher plus d'importance au sport qu'à la victoire
Le *fair-play*, c'est non seulement le respect de la règle écrite, mais aussi celui de la règle non écrite.
Gagner, c'est bien ! Gagner à tout prix, c'est moche !
Gagnant ou perdant mais toujours *fair-play*.
La victoire sur autrui c'est bien
La victoire sur soi-même c'est mieux
Le bien le plus précieux du sport c'est le *fair-play*.

Fais-nous rêver en jouant *fair-play* Que le beau jeu rime avec paix	Respectes strictement les règles de jeu Et rends tes supporters heureux	Respectes l'arbitre sans contester Pour nous montrer ta loyauté	Respectes les adversaires comme tes partenaires Et laisses tes colères aux vestiaires	Bannis la violence de ton comportement Restes maître de toi à tout moment	Acceptes la défaite en ayant tout donné Et fêtes ta victoire avec solidarité	Fais-nous rêver, montre-nous ta solidarité Alors nos rêves seront réalité

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 111 des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur la ligue Île-de-France, en application de leur article 1er : « *Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle.* »

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

PRÉAMBULE

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le territoire d'Île-de-France. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire d'Île-de-France, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du territoire d'Île-de-France (point 2b des présents règlements). En cas d'omission dans le guide financier sportive de ligue, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

1 AMÉNAGEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFHANDBALL

36 catégories d'âges de la ligue Île-de-France pour la saison 2026-2027 :

- Masculins & féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2009 et avant	2010 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2009 et avant	2010 et 2011 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2009, 2010, 2011	2012 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball ou l'article 36.2.4 des RP IDF)
moins de 15 ans masculins & féminines	2012, 2013, (2014)	Aucun
moins de 13 ans masculins & féminines	2014, 2015, (2016)	Aucun

36.2.4 a) Filière masculine & féminine du PPF

Un/une joueur/joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit/inscrite au pôle est autorisé/autorisée à évoluer dans les compétitions regionales moins de 18 ans.

Après cinq matches joués en moins de 18 ans région, le/la joueur/joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Un/une joueur/joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) sélectionné pour les stages interligue pourra être autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans sous réserve :

- de l'avis du CTF départemental concerné,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1er juin de l'année civile en cours, autorisant le surclassement dans la catégorie supérieure.

Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint de l'ETR IDF (composée des CTF départementaux et ligue, du CTS et/ou CTN responsable du PPF Île-de-France).

L'autorisation ne sera effective qu'après accord de la COC Île-de-France par écrit et son enregistrement dans le logiciel fédéral sera effectif qu'après son cinquième match au niveau supérieur

Une fois l'accord donné et après cinq matches joués en compétition régionale moins de 18 ans, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

36.2.4 b) Spécificité de la filière féminine du PPF

Les joueuses de 15 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrites en pôle sont autorisées à évoluer dans les compétitions territoriales plus de 16 ans régionales.

Après un match joué en championnat régional plus de 16 ans, la joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu, sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

87 Durée des matchs et règles de jeu

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	plus de 16 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS		TOURNOIS À 4 CLUBS	
masc.	fém.	temps de jeu	exclusion	temps de jeu	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	2'	2 x 15'	1'
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	2'	2 x 12'	1'
moins de 15 ans	moins de 15 ans	2 x 20'	2'	2 x 12'	1'
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	1'	2 x 10'	1'

Règle particulière en barrages Championnat de France U17F et U18M.

JOUEURS PARTICIPANTS		MATCH SEC		TOURNOIS À 3 CLUBS		TOURNOIS À 4 CLUBS		TOURNOIS À 5 CLUBS	
masc.	fém.	temps de jeu	exclusion	temps de jeu	exclusion	temps de jeu	exclusion	temps de jeu	exclusion
moins de 18 ans	moins de 17 ans	2 x 30'	2'	2 x 25	2'	2 x 20'	1'	2 x 15'	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales
- Pour tout cas non prévu, la COC déterminera les temps de jeu à appliquer

88.2 Responsabilité de la salle et de l'espace de compétition

Pour toutes les compétitions territoriales adultes et jeunes, le club recevant désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). À défaut, le club recevant est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans le Guide financier.

90 Délégué officiel

Toute demande de délégué officiel devra être faite au minimum 15 jours avant le match concerné.

93 Formalités administratives préalables à une rencontre régionale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC d'Île-de-France au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai règlementaire fixé au 2e alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité. Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC IDF dans un délai de 15 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux).
Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

94.1.3 modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (www.gesthand.net).

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'horaire et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également *via* Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC IDF ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC se réserve le droit de refuser le report.

Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur.

Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la journée officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle.

La COC IDF se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux.

En cas de report accepté, la COC se réserve le droit de déterminer une date limite à ce report.

98.2.3.3 officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.
De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national (Régionale 1 féminine & masculine), le club visiteur devra fournir un secrétaire de table. Cette obligation est portée aux équipes évoluant dans les championnats de 2e niveau (Régionale 2 féminine et masculine).
En l'absence de cet officiel de table de marque :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.
- le club visiteur, pour les championnats R2, sera sanctionné d'un simple avertissement lors de la saison 2026-2027, puis sera santionnée d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive à compter de la saison 2027-2028.

105 communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant le dimanche 20 h.

La COC pourra également demander par l'intermédiaire d'un courriel que les résultats soient envoyés à un horaire avancé si elle le juge nécessaire pour la suite d'une compétition.

107 modalités de classement

107.1 Points attribués

- match gagné : 3 points,
- match nul : 2 points,
- match perdu : 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (*goal-average* 0-20 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée de 2 x 30mn / *goal-average* 0-10 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée autre que 2 x 30mn).

107.2 Égalité entre deux clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller ou aller/retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours du ou des deux matches (*goal average* particulier),
2. en cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire lorsque les rencontres aller/retour ont eu lieu et le club visiteur lorsque seul le match aller a eu lieu,
3. si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir règlement fédéral)

107.3 Égalité entre plusieurs clubs en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre plus de 2 clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles (*goal average* particulier),
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
4. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
6. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

107.4 Égalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes en championnat ou en délayage

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

107.5 Égalité entre deux clubs dans une poule à l'issue d'un tournoi sur un site

En cas d'égalité entre deux clubs à l'issue d'un tournoi, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par l'équipe ayant remporté la rencontre ayant opposé les deux équipes à égalité. En cas de match nul, se reporter directement au point 2.
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres,
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres,
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

107.6 Égalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule à l'issue d'un tournoi sur un site

En cas d'égalité entre 3 ou 4 clubs à l'issue d'un tournoi, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
4. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée pour un club seul ou pour le club porteur dans le cas d'une convention entre plusieurs clubs.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

2 GUIDE DES SANCTIONS FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SPORTIVE

Cf. guide financier (annuaire des textes règlementaires de la ligue).

Championnat plus de 16 ans féminins et masculins : une équipe qui fera forfait dans les 3 dernières journées de sa compétition sera pénalisée d'une amende de 300 € par match forfait.

3 HORAIRE DES RENCONTRES

Les matches se jouent obligatoirement aux jours et amplitudes horaires suivants :

Pour les plus de 16 ans féminins et masculins masculins :

- le samedi soir entre 18:00 et 21:00 (début des matches) ou avant 18:00 en accord entre les deux clubs ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après entente et accord écrit entre les deux clubs : le vendredi soir entre 20:00 et 21:00 (début du match) ;
- en semaine aux mêmes horaires que vendredi soir après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Pour les championnats jeunes féminins et masculins (hors moins de 13 ans) :

- le samedi après-midi entre 15:00 et 18:00 (début des matches) ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après accord écrit entre les deux clubs, il sera possible de programmer les rencontres à partir de 14:00 le samedi.

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire.

Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matchs pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

4 ÉQUIPES RÉSERVES

4.1 Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 1B, 1C, 1D, *etc.*

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B.
- l'équipe 1D est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1C.

4.2 Statuts des équipes réserves

Accession au plus haut niveau (championnat de France) avec comme restrictions les articles 108.2.4 et 108.2.5 concernant l'accession d'une équipe réserve en championnat de France. Elles participent au titre de l'épreuve où elles évoluent.

4.3 Accession en régional

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4.4 Accession en national

L'équipe 1B évoluant au plus haut niveau régional doit respecter l'article 108.2.5 des règlements généraux.
Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau national.

4.5 Dispositions particulières concernant les équipes masculines (obligations jeunes nés entre 2003 et 2009)

- L'équipe réserve évoluant en championnat Régionale 1 a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 5 joueurs de 17 à 23 ans.
  * *Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.*
- Une équipe réserve évoluant en championnat Régionale 2 a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueurs de 17 à 23 ans.
  * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve évoluant en championnat Régionale 3 a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs de 17 à 23 ans.
  * *Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.*

4.6 Dispositions particulières concernant les équipes féminines (obligations jeunes nés entre 2003 et 2009)

- L'équipe réserve évoluant en championnat Régionale 1 a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueuses de 17 à 23 ans.
  * *Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.*
- Une équipe réserve évoluant en championnat Régionale 2 a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses de 17 à 23 ans.
  * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve évoluant en championnat Régionale 3 a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses de 17 à 23 ans.
  * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière

4.7 Limitation d'équipes réserves par poule des championnats plus de 16 ans (quota)

Le nombre d'équipes réserves évoluant en championnat régional à l'exception du championnat Régionale 3 féminine sera limité à 8 équipes maximum pour une division de 16 équipes, 10 équipes pour une division de 20 équipes, 12 équipes pour une division de 24 équipes, 14 équipes maximum pour une division de 28 équipes, 24 équipes pour une division de 48 équipes. La COC répartira ces équipes du mieux que possible dans les poules de chaque division.

Si ce quota dans les poules de Régionale 1 (féminine & masculine) ou de Régionale 2 (féminine & masculine) est dépassé par la descente et/ou l'accession d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (ou les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement dans le championnat inférieur, même si son (leur) classement ne la (les) mettai(en)t pas en position de descente.

Si ce quota dans les poules de Régionale 3 masculine est dépassé par la descente ou l'accession de département d'une (ou plusieurs) équipe.s réserve.s, l' (ou les) équipe.s réserve.s la (les) moins bien classée.s sera (seront) reléguée.s automatiquement en championnat départemental, même si son (leur) classement ne la (les) mettai.en.t pas en position de descente.

La COC territoriale d'Île-de-France sera seule souveraine pour traiter tout autre cas non prévu ci-dessus.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

5 GÉNÉRALITÉS MASCULINS ET FÉMININES

a. La COC territoriale IDF est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules régionales.
b. Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 15 juin.
c. Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
d. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
e. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC territoriale IDF.

6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, *etc.*) fera l'objet d'un repêchage ou d'une descente supplémentaire.

6.1 Repêchage ligue – comité

- Chaque comité se réserve le droit d'appliquer ses propres règlements de qualification pour la ou les accessions au championnat régional (en respectant l'article D3 défini plus haut). Toutefois si un comité décide de refuser une ou plusieurs de ses places d'ayant droit, il ne pourra pas repêcher de lui-même un descendant de son comité rétrogradé du championnat régional en fin de saison : cela donnera lieu à un repêchage régional.
- Le repêchage en régional privilégiera les premiers relégables des poules régionales, sans demande explicite de repêchage des clubs concernés, jusqu'au complet remplissage de la poule régionale.
- Lorsqu'une équipe demande à être rétrogradé dans son département, la place vacante sera attribué dans l'ordre suivant :
  – Régionale 1 M & F au *ranking* général
  – Régionale 2 M & F au *ranking* général
  – Régionale 3 M & F au *ranking* du comité d'appartenance d'origine de l'équipe libérant la place

6.2 Repêchage régional (Régionale 1 – Régionale 2 / Régionale 2 – Régionale 3)

En cas de repêchage au niveau national ou de défection d'un ou plusieurs clubs dans les championnats régionaux R1 et R2, la COC communiquera la liste des équipes susceptibles d'être repêchées en donnant un ordre de classement, appelé ranking.

Une fois ce nouveau ranking établi, la COC appliquera la méthode dite du *ping pong* pour repêcher les équipes dans l'ordre.

Cette méthode consiste à repêcher en premier le meilleur non-accédant, puis le meilleur relégué, puis le deuxième non-accédant, puis le deuxième meilleur relégué, et ainsi de suite, en alternant non-accédant et relégué.

En cas de défection après la publication officielle des poules, la COC procèdera aux remplacements éventuels sur la base du ranking établi et ne procèdera à aucune modification dans la composition des poules. La COC pourra décider souverainement de tenir compte du critère géographique dans le cadre des remplacements.

7 CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS MASCULINS

7.1 Régionale 1

7.1.1 Composition

2 poules de 8 équipes en matches A/R (14 dates), puis play-offs et play-downs (sur 8 dates) avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches.

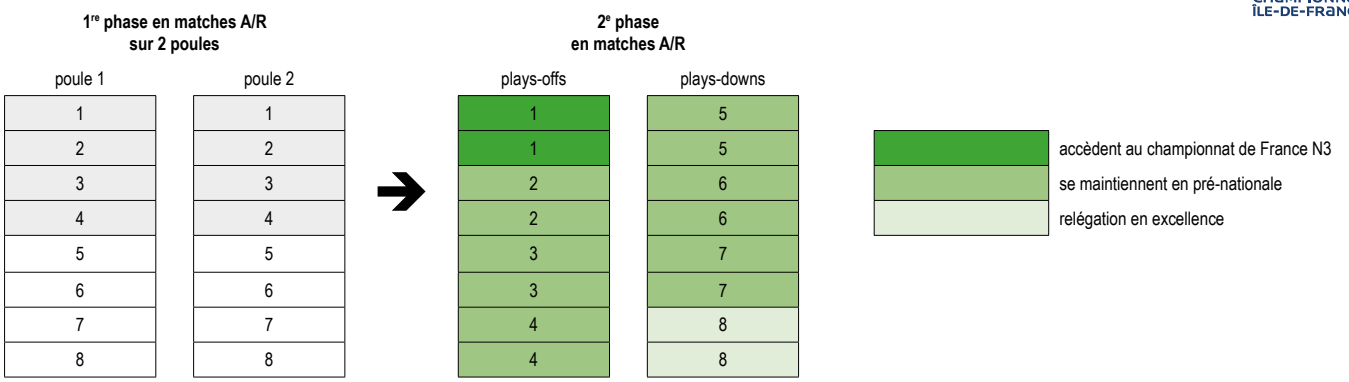

7.1.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

7.1.3 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accèdera au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3
- Les équipes classées de la 3e à la 14e place suivant le classement officiel se maintiennent en championnat Régionale 1 (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15e à la 16e place suivant le classement officiel sont reléguées en championnat Régionale 2.

7.1.4 Limitation de joueurs

Par dérogation, le nombre de joueurs autorisés à évoluer lors d'une rencontre du championnat de Régionale 1 est porté à 14.

7.2 Régionale 2

7.2.1 Composition

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches.

1 phase en matches A/R

poule 1	poule 2
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12

montent en pré-nationale

se maintiennent en excellence

descendent en honneur

7.2.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

7.2.3 Titre, accession et relégation

À la fin du championnat, un match sec sera joué entre les premiers de chaque poule pour déterminer le champion de Régionale 2, les autres équipes seront classées suivant l'article 107.4

- Les équipes classées à la première place se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne Régionale 2 et accèdent toutes les deux au championnat Régionale 1. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 1.
- Les équipes classées à la 2e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de Régionale 1. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 1.
- Les équipes classées de la 3e à la 10e place de chaque poule se maintiennent en championnat Régionale 2 (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France, voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 11e à la 12e place de chaque poule sont reléguées en championnat Régionale 3.

7.3 Régionale 3

7.3.1 Composition

8 poules de 6 équipes en matches A/R, puis play-offs et play-downs avec résultats acquis de la première phase entre les 2 premiers (play-offs) et les 4 derniers (play-downs), le 3e et le 6e ainsi que le 4e et le 5e seront dans la même poule, soit 22 matches.

Pour la phase des play-offs et des play-downs, un maillage entre les poules 1, 2, 3 et 4 et entre les poules 5, 6, 7 et 8.

1re phase en matches A/R (10 matches)

poule 1	poule 2	poule 3	poule 4	poule 5	poule 6	poule 7	poule 8
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6

2e phase en matches A/R (12 matches)

play-offs	
poule A	poule B
1 poule 1	1 poule 5
2 poule 1	2 poule 5
1 poule 2	1 poule 6
2 poule 2	2 poule 6
1 poule 3	1 poule 7
2 poule 3	2 poule 7
1 poule 4	1 poule 8
2 poule 4	2 poule 8

play-downs			
poule C	poule D	poule E	poule F
3 poule 1	4 poule 1	3 poule 5	4 poule 5
6 poule 1	5 poule 1	6 poule 5	5 poule 5
4 poule 2	3 poule 2	4 poule 6	3 poule 6
5 poule 2	6 poule 2	5 poule 6	6 poule 6
3 poule 3	4 poule 3	3 poule 7	4 poule 7
6 poule 3	5 poule 3	6 poule 7	5 poule 7
4 poule 4	3 poule 4	4 poule 8	3 poule 8
5 poule 4	6 poule 4	5 poule 8	6 poule 8

- montent en excellence
- se maintiennent en honneur
- 1 descente au nombre de points à classement égal
- descendent en championnat départemental

7.3.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

7.3.3 Titre, accession et relégation

Les équipes classées à la première de chaque poule de play-off se disputeront sur terrain neutre le titre de champion de Régionale 3 et accèdent au championnat Régionale 2. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 2.

Les autres équipes seront classées suivant l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF

- Les équipes classées aux 2e et 3e place de chaque poule de play-off accèdent également au championnat Régionale 2. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 2.
- Les équipes classées de la 4e à la 8e place de chaque poule de play-off se maintiennent en championnat Régionale 3 (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les équipes classées de la 1re à la 4e place de chaque poule de play-down se maintiennent en championnat Régionale 3 en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les trois meilleures équipes classées 5e des 3 poules de play-down (se reporter à l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF) sont maintenues en championnat Régionale 3 en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante). La quatrième est reléguée en championnat départemental.
- Les équipes classées de 6e place à la 8e place de chaque poule play-down sont reléguées en championnat départemental.

7.4 Grille des montées et descentes - championnats masculins

M = montée / D = descente

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
RÉGIONALE 1	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10						D	D	D
	11					D	D	D	D
	12				D	D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		16	16	16	16	16	16	16	16

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
RÉGIONALE 2	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M	M		
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								D
	15							D	D
	16						D	D	D
	17					D	D	D	D
	18				D	D	D	D	D
	19			D	D	D	D	D	D
	20		D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	7
RÉGIONALE 3	1	M	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M	M	M	M
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17								
	18								
	19								
	20								
	21								
	22								
	23								
	24								
	25								
	26								
	27								
	28								
	29								D
	30							D	D
	31						D	D	D
	32					D	D	D	D
	33				D	D	D	D	D
	34			D	D	D	D	D	D
	35		D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D	D
	37	D	D	D	D	D	D	D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D	D
	39	D	D	D	D	D	D	D	D
	40	D	D	D	D	D	D	D	D
	41	D	D	D	D	D	D	D	D
	42	D	D	D	D	D	D	D	D
	43	D	D	D	D	D	D	D	D
	44	D	D	D	D	D	D	D	D
	45	D	D	D	D	D	D	D	D
	46	D	D	D	D	D	D	D	D
	47	D	D	D	D	D	D	D	D
	48	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		**48**	**48**	**48**	**48**	**48**	**48**	**48**	**48**

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6	7
		15	15	15	15	15	15	15	15
montées depuis championnats départementaux	75	1	1	1	1	1	1	1	1
	77	2	2	2	2	2	2	2	2
	78	2	2	2	2	2	2	2	2
	91	2	2	2	2	2	2	2	2
	92	2	2	2	2	2	2	2	2
	93	2	2	2	2	2	2	2	2
	94	2	2	2	2	2	2	2	2
	95	2	2	2	2	2	2	2	2

8 CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS FÉMININS

8.1 Régionale 1

8.1.1 Composition

1 poule de 12 équipes en matchs aller/retour, soit 22 matches

1	accèdent au chpt de France Nationale 2
2	accèdent au chpt de France Nationale 2
3	se maintiennent en N3R
4	se maintiennent en N3R
5	se maintiennent en N3R
6	se maintiennent en N3R
7	se maintiennent en N3R
8	se maintiennent en N3R
9	se maintiennent en N3R
10	se maintiennent en N3R
11	relégués en pré-nationale
12	relégués en pré-nationale

8.1.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

8.1.3 Titre, accession et relégation

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accèdera au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2
- Les équipes classées de la 3e à la 10e place se maintiennent en championnat Régionale 1 (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 11e à la 12e place sont reléguées en championnat Régionale 2.

8.1.4 Limitation de joueuses

Par dérogation, le nombre de joueuses autorisées à évoluer lors d'une rencontre du championnat de Régionale 1 est porté à 14.

8.2 Régionale 2

8.2.1 Composition

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches, puis finale entre les deux premiers pour le titre de champion de Régionale 2.

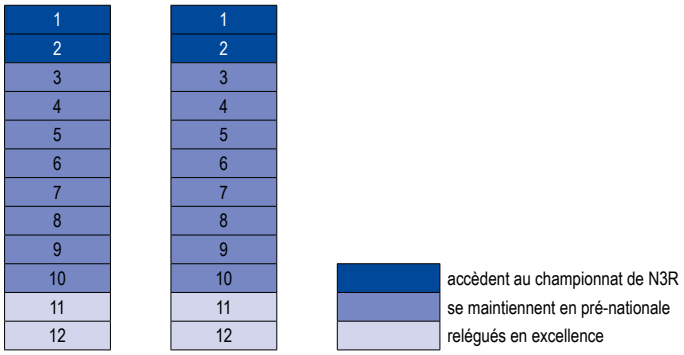

8.2.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

8.2.4 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- Les équipes classées à la première place se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne de Régionale 2 et accèdent toutes les deux au championnat de Régionale 1. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 1.
- Les équipes classées à la 2e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de Régionale 1. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 1.
- Les équipes classées de la 3e à la 10e place de chaque poule se maintiennent en championnat Régionale 2 (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 11e à la 12e place de chaque poule sont reléguées en championnat Régionale 3.

8.3 Régionale 3

8.3.1 Composition

2 poules de 12 équipes en match aller/retour, soit 22 matches, puis finale entre les deux premiers pour le titre de champion de Régionale 3.

1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12

accèdent au championnat de pré-nationale
se maintiennent en excellence
relégués en championnat départemental

8.3.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

8.3.3 Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- Les équipes classées à la première place est se disputeront un match sec sur terrain neutre pour décerner le titre championne de Régionale 3 et accèdent toutes les deux au championnat de Régionale 2. Si une de ces dernières ou les deux ne peut accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 2.
- Les équipes classées à la 2e et 3e place de chaque poule (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes) accèdent également au championnat de Régionale 2. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accèderont au championnat Régionale 2.
- Les équipes classées de la 4e à la 9e place de chaque poule se maintiennent en championnat Régionale 3 (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France voir tableau des montées et des descentes).
- Les équipes classées de la 10e à la 12e place de chaque poule sont reléguées en championnat départemental.

8.4 Grille des montées et descentes - championnats féminins

M = montée / D = descente

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
RÉGIONALE 1	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7					D	D	D
	8				D	D	D	D
	9			D	D	D	D	D
	10		D	D	D	D	D	D
	11	D	D	D	D	D	D	D
	12	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		12	12	12	12	12	12	12

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
RÉGIONALE 2	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M		
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							D
	17					D	D	D
	18				D	D	D	D
	19			D	D	D	D	D
	20		D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
RÉGIONALE 3	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M		
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							D
	14						D	D
	15					D	D	D
	16				D	D	D	D
	17			D	D	D	D	D
	18		D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
	21	D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		24	24	24	24	24	24	24

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
montées depuis championnats départementaux		8	8	8	8	8	8	8
	75	1	1	1	1	1	1	1
	77	1	1	1	1	1	1	1
	78	1	1	1	1	1	1	1
	91	1	1	1	1	1	1	1
	92	1	1	1	1	1	1	1
	93	1	1	1	1	1	1	1
	94	1	1	1	1	1	1	1
	95	1	1	1	1	1	1	1

9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

9.1 Spécificités de ce championnat

- âge : à partir de 35 ans (3 joueurs de moins de 35 ans autorisés par match).
- licence joueur plus de 16 ans obligatoire
- 14 joueurs autorisés sur la feuille de match
- pas de limitation de type de licences B, C, D et E
- impossibilité de participer à un autre championnat sur une même semaine de compétition
- championnat mixte
- but marqué par féminine compte double
- taille ballon : 3
- classement officiel disponible sur le site de la FFHandball
- repas ou collation fin de match organisé par le club recevant.

9.2 Composition & titre

La formule sera adaptée en fonction du nombre d'engagements et communiquée en début de saison.

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

10 FORFAIT

Un club qui déclare forfait après la diffusion des poules définitives mais avant le début du championnat se verra pénalisé d'une amende de 250 €.

De plus, hors le championnat de France moins de 18 ans, si un ayant droit comité déclare forfait une fois qualifié pour les délayages régionaux pour les raisons ci-dessus, la COC se réserve le droit de refuser l'engagement de ce dernier sur l'année N+1.

11 NOMBRE D'ÉQUIPES D'UN MÊME CLUB EN CHAMPIONNAT

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée.

12 MODE DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPES JEUNES SI UN COMITÉ NE PEUT PAS FOURNIR LA TOTALITÉ DE SES ÉQUIPES POUR LES DÉLAYAGES RÉGIONAUX

12.1 Un comité ne peut fournir la totalité des équipes demandées

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées aux équipes des comités restants sur la base d'une fiche critères *(se reporter au Titre 8 du présent guide)*.

12.2 En cas de forfait d'une équipe à la suite de l'article 12.1

> Une équipe déclarant forfait avant la première phase de championnat régional, sera remplacé par un club de son comité d'attache ou à défaut suivant le règlement 12.1 ci-dessus.
> Une équipe déclarant forfait entre la première phase et deuxième phase de championnat régional, sera remplacée par l'équipe classée immédiatement derrière elle dans sa poule de première phase régionale.
> Une équipe déclare forfait entre la deuxième phase et troisième phase, ou entre la troisième phase et la quatrième phase, de championnat régional, elle ne pourra être remplacée, il y aura donc un exempt dans la poule à la place de l'équipe déclarée forfait.

13 OBLIGATION DE BANC

En championnat régional moins de 18 & moins de 15 ans, les équipes devront présenter un entraîneur autorisé sur le banc et noté en officiel A sur la FDME qui devra être titulaire au minimum du certificat *Entraîneur territorial jeunes* (ou tout diplôme de niveau supérieur, autorisation du statut *En Formation* sur une saison pour un entraîneur).
Une équipe pourra présenter un officiel différent par match à la seule condition que ce dernier ait l'un des diplômes requis.
Au-delà de trois absences de l'entraîneur autorisé sur l'ensemble du championnat, une sanction sportive d'un point par match sera appliquée à l'équipe concernée.

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASCULINS DE LA SAISON N+1

14.1 Mode de qualification

Attention : lorsqu'une équipe évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise par l'équipe elle-même.

Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

14.2 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

14.2.1 Une place est attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 14.1 en respectant les conditions suivantes :

- soit 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat élite moins de 18 régional sur la saison N.
- soit avoir été classé entre les places 1 et 4 du challenge national moins de 18 ans masculins de sa poule sur l'année N.
- soit être qualifié en championnat moins de 15 ans élite régional ET en moins de 18 ans région ou national sur la saison N.

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant (l'équipe finit entre la 5e et 6e place du challenge de France) deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.
Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourrait être éligible à la place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.
Dans le cas où « n+1 » comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleures équipes de chaque comité concerné pour déterminer le ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.
Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 14.1, cette place sera directement reversée au point 14.2.2.

14.2.2 La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 14.1 et au point 14.2.1 sera ou seront attribuées par un barrage ; les équipes non qualifiées au point 14.2.1 pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, une équipe doit, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N (hors finalités).

15 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININS DE LA SAISON N+1

15.1 Mode de qualification

Lorsqu'une équipe se qualifie en championnat de France (poules hautes) moins de 17 ans féminins, elle permet à cette équipe même de conserver sa place en championnat de France U17 féminins la saison suivante.

Lorsqu'une équipe évoluant en challenge de France (poules basses) moins de 17 ans féminins finit aux 3 premières de sa poule, elle permet à cette équipe même de conserver sa place en championnat de France U17 féminins la saison suivante.

La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

15.2 Mode d'attribution des places dans l'ordre :

15.2.1 Si « n » nombre de places restantes

Une place est attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 comme définie au point 15.1 à condition que cette équipe :

- soit qualifiée en championnat moins de 15 ans élite régional sur la saison N.
- ou quelle ait 4 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N et soit qualifiée en championnat moins de 15 régional sur la saison N.
- ou quelle ait 8 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N.

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.
Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourrait être éligible à la place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.
Dans le cas où « n+1 » comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleurs équipes de chaque comité concerné pour déterminer le ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.
Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 15.1, cette place sera directement reversée au point 15.2.2.

15.2.2

La ou les places restantes à attribuer seront attribuées par un barrage. Pour participer au barrage de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, une équipe doit :

- soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison N,
- soit participé au championnat élite régional moins de 15 ans sur la saison N,
- ·soit avoir 4 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N et être qualifiée en championnat moins de 15 élite régional sur la saison N ou avoir terminé dans les 4 premières places du championnat excellence régional moins de 15 ans sur la saison N.
- soit avoir 8 joueuses de moins de 16 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison N.

La COC territoriale Île-de-France pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.
La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres ; tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

16 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS MASCULINS

16.1 Schéma de compétition

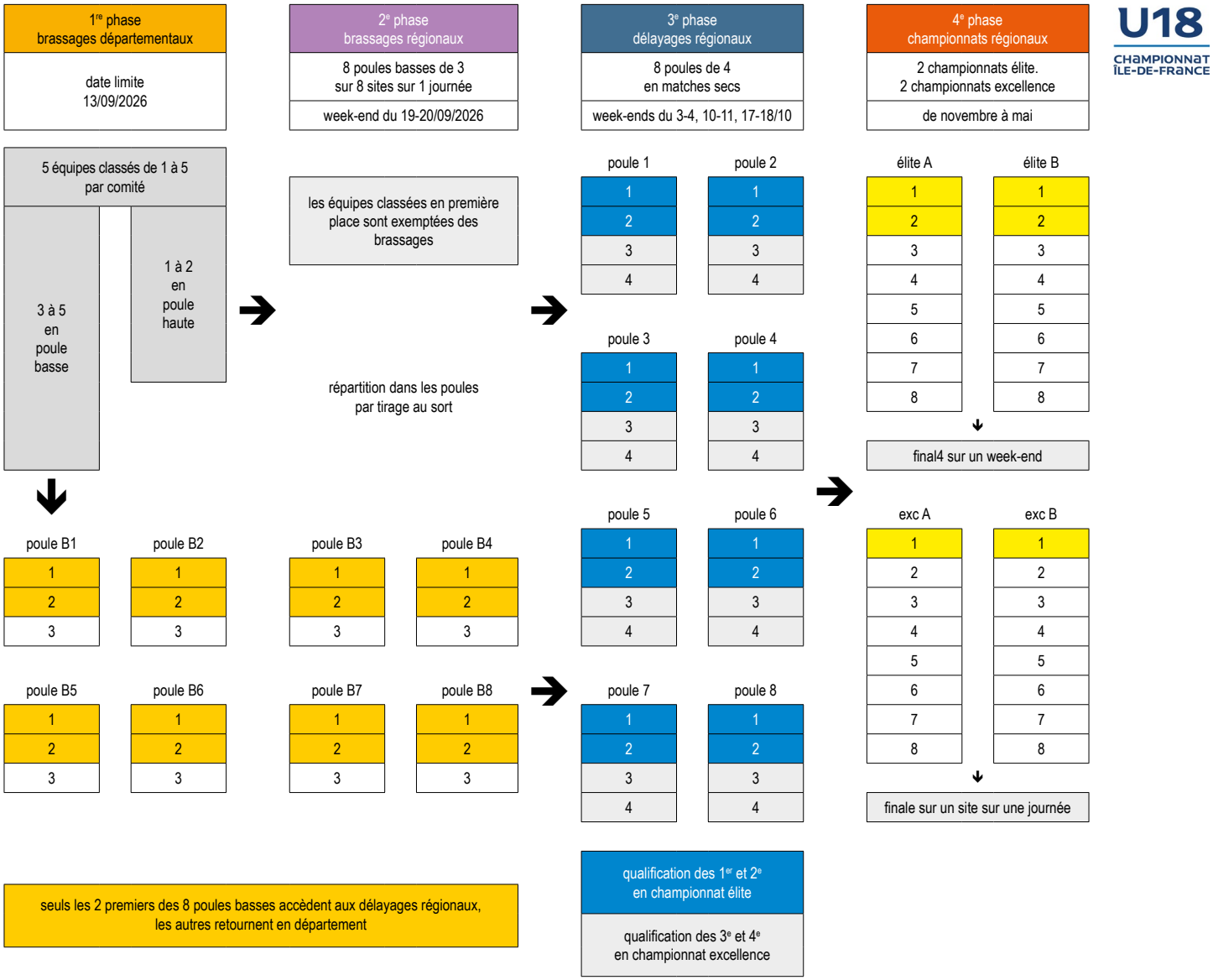

16.2 Finalités

16.2.1 Formule élite

Les équipes issues des poules élites classées 1re et 2e après la phase de championnat sont qualifiées pour les finalités régionales.
Elles sont organisées sur 2 jours d'un même week-end.

Jour 1
Match A = 1er poule 1 / 2e poule 2
Match B = 1er poule 2 / 2e poule 1

Jour 2
Finale : vainqueur A / vainqueur B

16.2.2 Formule excellence

Les équipes issues des poules excellences et classées à la 1re place après la phase de championnat sont qualifiées pour la finale régionale. Cette finale se jouera en ouverture de la finale des poules élites.

16.2.3 Participation

Les joueurs ayant participé à 10 rencontres au niveau supérieur ne peuvent pas participer aux finalités régionales.

16.3 Titres

L'équipe classée 1re des finalités élites sera déclarée championne d'Île-de-France.
L'équipe classée 1re des finalités excellence sera déclarée championne d'Île-de-France excellence.

17 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 18 ANS FÉMININES

17.1 Schéma de compétition

1re phase brassages départementaux	2e phase brassages régionaux	3e phase délayages régionaux	4e phase championnats régionaux
date limite 13/09/2025	2 poules de 4 & 8 poules de 3 sur une journée sur un site	4 poules de 4 sur 3 dates en matches secs	1 championnat élite 1 championnat excellence
	week-end du 19-20/09/2026	week-ends du 3-4, 10-11 & 17-18/10/2026	rentrée des vacances de la Toussaint

4 équipes classés de 1 à 4 par comité

les premiers en poules hautes

poule H1	poule H2	
1	1	tête de série
2	2	
3	3	
4	4	

les classés de 2 à 4 en poules basses

poule B1	poule B2	poule B3	poule B4
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3

poule B5	poule B6	poule B7	poule B8
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3

seuls les premiers des 8 poules basses accèdent aux délayages régionaux ; les autres retournent en département

poule 1	poule 3
1	1
2	2
3	3
4	4

poule 4	poule 6
1	1
2	2
3	3
4	4

qualification des 1er et 2es en championnat élite

qualification des 3es et 4es en championnat excellence

élite
1
2
3
4
5
6
7
8

excellence
1
2
3
4
5
6
7
8

17.2 Titre

L'équipe classée à la première place entre les deux poules élite sera déclarée championne d'Île-de-France
L'équipe classée à la première place entre les deux poules excellence sera déclarée championne d'excellence

18 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS MASCULINS

18.1 Schéma de compétition

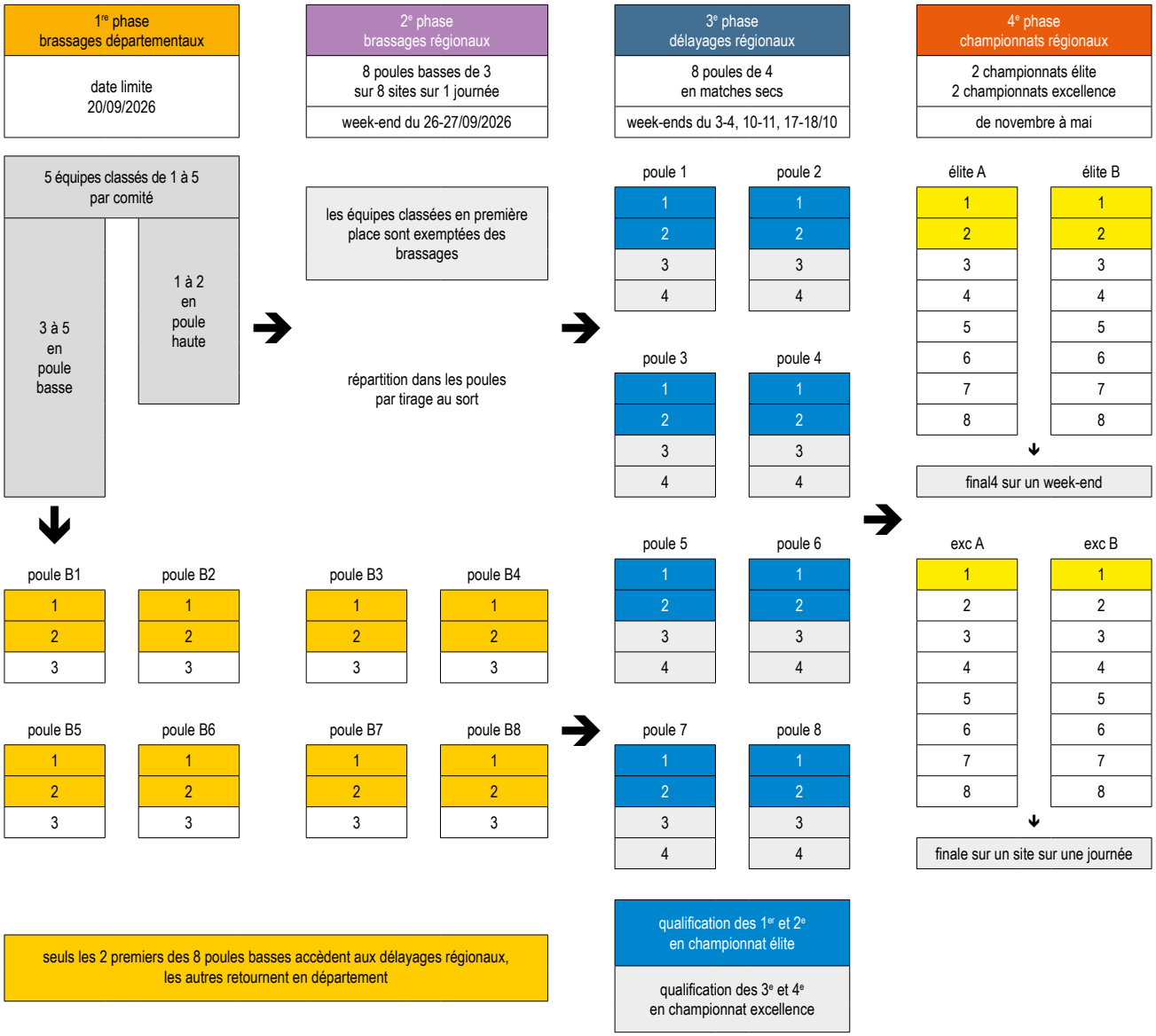

18.2 Finalités

18.2.1 Formule élite

Les équipes issues des poules élites classées 1re et 2e après la phase de championnat sont qualifiées pour les finalités régionales.
Elles sont organisées sur 2 jours d'un même week-end.

Jour 1
Match A = 1er poule 1 / 2e poule 2
Match B = 1er poule 2 / 2e poule 1

Jour 2
Finale : vainqueur A / vainqueur B

18.2.2 Formule excellence

Les équipes issues des poules excellences et classées à la 1re place après la phase de championnat sont qualifiées pour la finale régionale. Cette finale se jouera en ouverture de la finale des poules élites.

18.2.3 Participation

Les joueurs ayant participé à 10 rencontres au niveau supérieur ne peuvent pas participer aux finalités régionales.

18.3 Titres

L'équipe classée 1re des finalités élites sera déclarée championne d'Île-de-France.
L'équipe classée 1re des finalités excellence sera déclarée championne d'Île-de-France excellence.

19 CHAMPIONNAT RÉGIONAL MOINS DE 15 ANS FÉMININES

19.1 Schéma de compétition

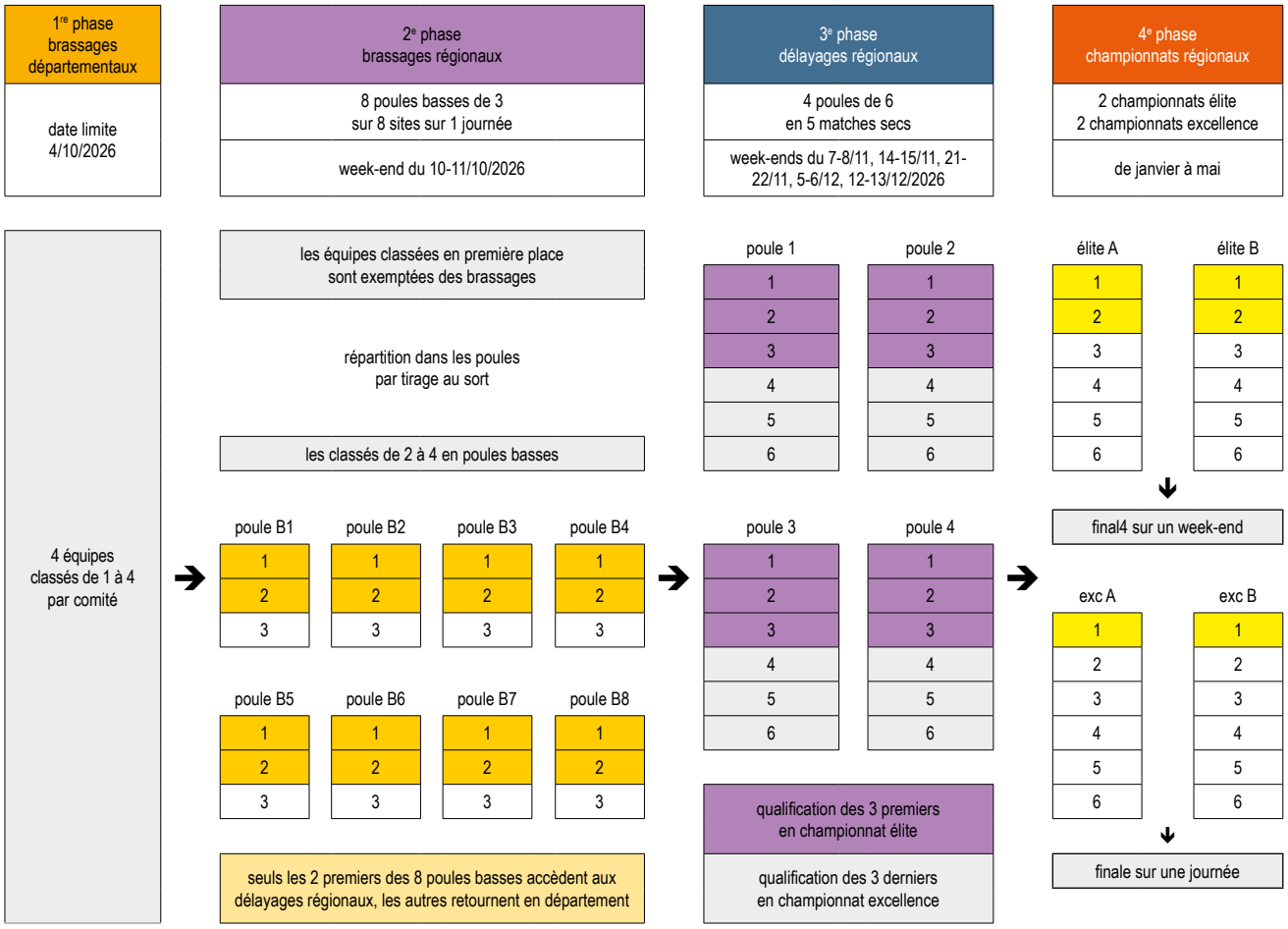

19.2 Finalités

19.2.1 Formule élite

Les équipes issues des poules élites classées 1re et 2e après la phase de championnat sont qualifiées pour les finalités régionales.
Elles sont organisées sur 2 jours d'un même week-end.

Jour 1
Match A = 1er poule 1 / 2e poule 2
Match B = 1er poule 2 / 2e poule 1

Jour 2
Finale : vainqueur A / vainqueur B

19.2.2 Formule excellence

Les équipes issues des poules excellences et classées à la 1re place après la phase de championnat sont qualifiées pour la finale régionale. Cette finale se jouera en ouverture de la finale des poules élites.

19.2.3 Participation

Les joueuses ayant participé à 10 rencontres au niveau supérieur ne peuvent pas participer aux finalités régionales.

19.3 Titres

L'équipe classée 1re des finalités élites sera déclarée championne d'Île-de-France.
L'équipe classée 1re des finalités excellence sera déclarée championne d'Île-de-France excellence.

20 CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS MASCULINS & FÉMININES

20.1 Règle de participation

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat régional durant la semaine. De plus un joueur participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule rencontre supplémentaire dans la semaine.
Dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera sanctionné de match perdu.

20.2 Formule de jeu

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

20.3 Schéma de compétition

20.3.1 Schéma de compétition masculine

1re phase délayages départementaux	Barrages	Phase régionale	Finales
limite 1 semaine avant barrages	1 date fin décembre	4 dates entre janvier et mai	1 wk fin de saison

2 clubs ou conventions classés de 1 à 2 pour le comité 75 +
3 clubs ou conventions classés de 1 à 3 pour les comités 77 à 95

le club ou convention classé 3e du comité 75 + les clubs ou conventions classés 4e des comités 77 à 95

par tirage au sort

match 1		match 2
1-2	-	3-4
match 3		match 4
5-6	-	7-8

les 4 vainqueurs

les 4 perdants

Poules hautes

P1	P2	P3
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9

Final4

1er de chaque poule + meilleur 2e

Tirage au sort

1/2 finales

+

finale & match 3-4

Les clubs ou conventions classés de 4 à 8 du comité 75 + les clubs ou conventions classés de 5 à 8 des comités 77 à 95

Poules basses

P1	P2	P3	P4
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9

si 4 poules *final4*

1er de chaque poule

si 3 poules

1/2 finales

tirage au sort

+

finale & match 3-4

Finale

Tirage au sort

A	-	B
perdant	-	C
gagnant	-	C

20.3.2 Schéma de compétition féminine

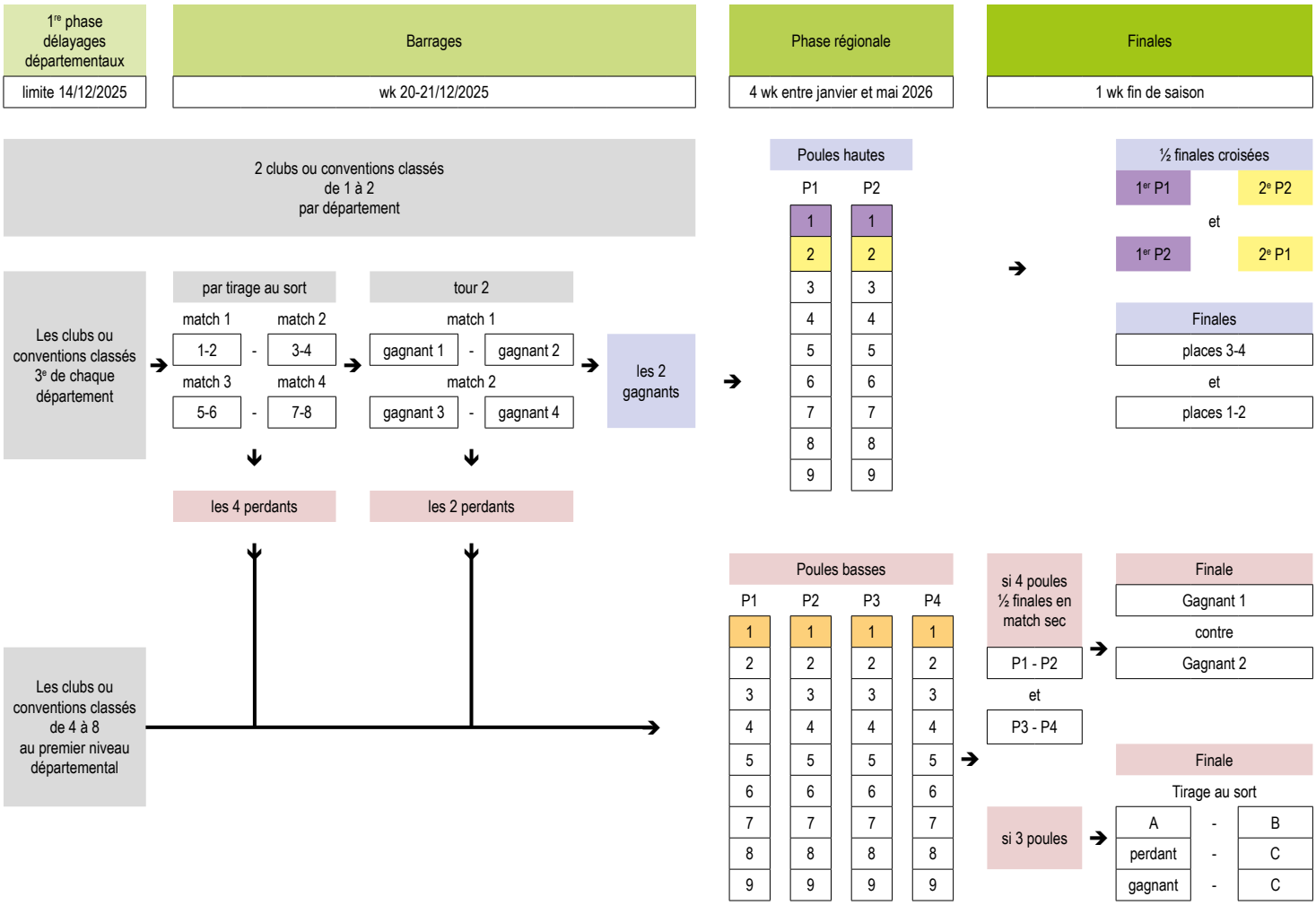

20.4 Titre

À la fin de la compétition, les équipes vainqueur des finales seront déclarées championnes de ligue.

À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.

TITRE 5 – Coupe de la Ligue – règlement particulier

21 LA COUPE DE LA LIGUE

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire évoluant en championnat régional ou départemental, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.
Pour participer à cette coupe le club devra s'acquitter d'un droit d'engagement prévu au mémento financier.

22 RÈGLE DE PARTICIPATION

Un club évoluant en championnat régional ou départemental masculin ou féminin pourra engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe en coupe de la ligue des clubs régionaux et départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à 6 matches en championnat de France (adulte) ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

23 CONCLUSION

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

24 ARBITRAGE

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.
Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

25 DURÉE DES RENCONTRES

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf en cas de 2 rencontres disputées le même jour (2 x 25 mn).
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

26 FDME

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.
Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.
Toutes les types de licences sont autorisés sans limite.

27 PHASES DE LA COUPE DE LA LIGUE

La coupe de la ligue des régionaux et départementaux se déroulera sur 4 phases :

- phase départementale concernant les 1/128es et 1/64es de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint ;
- phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^{e} de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël ;
- phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 100 km concernant les 1/16es à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8es de finales à jouer avant les vacances de Pâques ;
- phase de toute l'Île-de-France concernant les ¼ de finales et ½ finales.

Les 2 finales de la coupe de la ligue des régionaux & départementaux auront lieu sur le même week-end au mois de juin.

28 VAINQUEURS DE COUPE

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des nationaux ou de la coupe de la ligue des régionaux et départementaux recevront une coupe à titre définitif.

29 FORFAIT

Toute équipe déclarant forfait sur un tour de coupe devra s'acquitter d'une l'amende forfaitaire identique à celle d'un forfait en championnat.
Toute équipe déclarant forfait à partir des 1/4 de finale se verra refuser l'engagement en coupe la saison suivante.

TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

30 CALENDRIER MASCULIN

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS								VÉT.	MOINS DE 18 ANS				MOINS DE 15 ANS				MOINS DE 13 ANS	
		nés en 2009 et avant								91 et avant	2009-10-11				2012-13-14				2014-15-16	
Dates		Ch Fr N1-N2-N3	Ch Fr N1-N2-N3	Coupe France	R1	R2	R3	Coupe France	Coupe ligue	haute / basse	Ch Fr U18	Champ Rég	Coupe France	Inter Pôle	Champ Rég	Inter Ligue	Intercom 2012	Intercom 2013	Chall Rég	ETR 2014
Nbre d'équipe par poule		14	12	amateur	8	12	6/8	rég / dép	rég / dép	4 / 8	6	8	rég		8					
WE 23-août-2026	Été																			
WE 30-août-2026	Été			T1																
WE 06-sept-2026		1	1																	
WE 13-sept-2026		2	2		1	1	1				1									
WE 20-sept-2026		R	R		2	2	2				2	BRA								
WE 27-sept-2026		3	3		3	3	3				R				BRA					
WE 04-oct-2026		4	4		4	4	4				3	DEL 1			DEL 1					
WE 11-oct-2026		5	R		5	5	5			1	4	DEL 2			DEL 2					
WE 18-oct-2026	Toussaint	6	5					T1		2	5	DEL 3			DEL 3					
WE 25-oct-2026	Toussaint	7	6								R									
WE 01-nov-2026	Toussaint	R	R						1/32		R									
WE 08-nov-2026		R	R	T2	6	6	6			3	6	1			1					
WE 15-nov-2026		8	7		7	7	7			4	7	2			2		Ti			
WE 22-nov-2026		9	8					T2			R		T1							
WE 29-nov-2026		10	9		8	8	8			5	8	3			3					
WE 06-déc-2026		11	R		9	9	9			6	9	4			4					
WE 13-déc-2026		12	10		10	10	10				10	5			5					
WE 20-déc-2026	4 NATIONS U18F	13	11					T3									Tn			
WE 27-déc-2026	Noël																			
WE 03-janv-2027	Noël																			
WE 10-janv-2027	TIBY U19M				R11	R11	R1		1/16				T2				T1/T2/T3	T1		
WE 17-janv-2027				T3	11	11	1	T4		1	1	6			6					
WE 24-janv-2027		R	R		12	12	2			2	2	7						T2/T3		
WE 31-janv-2027		R	R	T4	13	13	3			3	R	8			7				1	
WE 07-févr-2027	Hiver	14	12		14						3		SECT							
WE 14-févr-2027	Hiver	15	13								R									
WE 21-févr-2027	Hiver	16	14					SECT	1/8		4							FIN		
WE 28-févr-2027		17	15		1	14	4			4	R	9			8					
WE 07-mars-2027		R	R		2	15	5			5	R	10		IP	9				2	
WE 14-mars-2027	TIBY U21M	R	R	T5		16	6				5	11					FIN			
WE 21-mars-2027		18	16		3	17	7			6	6	12			10					
WE 28-mars-2027		19	17					ZONE		7	R							TNMB		
WE 04-avr-2027	Printemps	20	18							8	7	R10			11				3	
WE 11-avr-2027	Printemps	R	R	ZONE							8									
WE 18-avr-2027	Printemps	21	19						1/4		9		ZONE							
WE 25-avr-2027		22	R		4	18	8			9	R	13			12					
WE 02-mai-2027		23	20		5	19	9			10	10	14			R13	IL				
WE 09-mai-2027		R	R																	
WE 16-mai-2027		R	R	FIN				FIN	1/2	11		R14			13				4	
WE 23-mai-2027		24	21		6	20	10				1/4F	FIN			14					GP78
WE 30-mai-2027		25	22		7	21	11			12			FIN		FIN					
WE 06-juin-2027		26			8	22	12				FIN	BAR							FIN	
WE 13-juin-2027		FIN	FIN			FIN	FIN		FIN			BAR								
WE 20-juin-2027																				
WE 27-juin-2027																				
WE 04-juil-2027	4 NATIONS U20F																			
WE 11-juil-2027	Été																			

Par défaut, toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

Les dates des championnats de France & coupe de France sont de la compétence de la fédération et ne sont données ici qu'à titre indicatif sans préjuger de potentielles modifications.

DEL : Délayages
FIN : Finalités
IL : Interligue
R : Report
BRA. : Brassage région
BarCF : Barrage CF U18M & U17F
SN : Stage national
SR : Stage régional

Congés
Évènement

	2026 2027
Toussaint	**01/11/26**
Armistice	**11/11/26**
Pâques	**28/03/27**
Lundi de Pâques	**29/03/27**
Fête du travail	**01/05/27**
Victoire 1945	**08/05/27**
Ascension	**06/05/27**
Pentecôte	**17/05/27**

Vacances scolaires :

Reprise le mardi 1er septembre 2026		Hiver :	Fin des cours le samedi 6 février 2027
Toussaint :	Fin des cours le samedi 17 octobre 2026		Reprise des cours le lundi 22 mars 2027
	Reprise des cours le lundi 2 novembre 2026	Printemps :	Fin des cours samedi 3 avril 2027
Noël :	Fin des cours le samedi 13 décembre 2026		Reprise des cours le lundi 19 mai 2027
	Reprise des cours le lundi 4 janvier 2027	Eté :	Fin des cours le samedi 3 juillet 2027

31 CALENDRIER FÉMININ

Dates		PLUS DE 16 ANS								MOINS DE 18 ANS				MOINS DE 15 ANS				MOINS DE 13 ANS	
Années d'âges		nées en 2009 et avant								2009-10-11				2012-13-14				2014-15-16	
		Ch Fr N1/N2	Ch Fr N1/N2	Coupe France	R1	R2	R3	Coupe France	Coupe ligue	Ch Fr U17	Champ Rég	Coupe France	Inter Pôle	Champ Rég	Inter Ligue	Intercom 2012	Intercom 2013	Chall Rég	ETR 2014
Nbre d'équipe par poule		14	12	amateur	12	12	12	reg / dep	reg / dep	6	8	rég (U17)		6					
WE 23-août-2026	Été																		
WE 30-août-2026	Été			T1															
WE 06-sept-2026		1	1																
WE 13-sept-2026		2	2		1	1	1			1									
WE 20-sept-2026		3	3		2	2	2			2	BRA								
WE 27-sept-2026		R	R		3	3	3			R									
WE 04-oct-2026		4	4		4	4	4			3	DEL 1								
WE 11-oct-2026		5	5		5	5	5			4	DEL 2			BRA					
WE 18-oct-2026	Toussaint	6	6					T1		5	DEL 3								
WE 25-oct-2026	Toussaint	R	R							R									
WE 01-nov-2026	Toussaint	7	R						1/32	R									
WE 08-nov-2026		8	7		6	6	6			6	1			DEL 1					
WE 15-nov-2026		9	8		7	7	7			7	2			DEL 2		T1/T2/T3			
WE 22-nov-2026		10	9					T2		8	3			DEL 3					
WE 29-nov-2026		R	R	T2	8	8	8			R		T1							
WE 06-déc-2026		R	R		9	9	9			9	4			DEL 4					
WE 13-déc-2026		R	R		10	10	10			10	5			DEL 5					
WE 20-déc-2026	4 NATIONS U18F	R	R	T3				T3								FIN	T1		
WE 27-déc-2026	Noël																		
WE 03-janv-2027	Noël																		
WE 10-janv-2027	TIBY U19M	11	10		R11	R11	R11		1/16			T2							
WE 17-janv-2027		12	11		11	11	11	T4		1	6			1					
WE 24-janv-2027		13	12		12	12	12			2	7						T2/T3		
WE 31-janv-2027		R	R	T4	13	13	13			R			IP	2				1	
WE 07-févr-2027	Hiver	R	R							R		SECT							
WE 14-févr-2027	Hiver	14	13							3									
WE 21-févr-2027	Hiver	15	R					SECT	1/8	4							TF		
WE 28-févr-2027		16	14		14	14	14			R	8			3					
WE 07-mars-2027		R	R		15	15	15			R	9			4				2	
WE 14-mars-2027	TIBY U21M	17	15		16	16	16			5	10			5					
WE 21-mars-2027		18	16		17	17	17			R					IL				
WE 28-mars-2027		19	R					ZONE		R							TNMB		
WE 04-avr-2027	Printemps	20	17							6	11			6				3	
WE 11-avr-2027	Printemps	R	R	ZONE						7									
WE 18-avr-2027	Printemps	21	18						1/4	8		ZONE							
WE 25-avr-2027		22	R		18	18	18			R	12			7					
WE 02-mai-2027		23	19		19	19	19			9				8					
WE 09-mai-2027		24	20							10									
WE 16-mai-2027		R	R	FIN				FIN	1/2			FIN		9				4	
WE 23-mai-2027		25	21		20	20	20			1/8 & 1/4	13			10					GP78
WE 30-mai-2027		26	22		21	21	21				14			FIN					
WE 06-juin-2027		BarN1	BarN1		22	22	22			FIN	BAR			BAR				FIN	
WE 13-juin-2027		FIN	FIN		FIN	FIN	FIN		FIN		BAR			BAR					
WE 20-juin-2027																			
WE 27-juin-2027																			
WE 04-juil-2027	4 NATIONS U20F																		
WE 11-juil-2027	Été																		

Par défaut, toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

Les dates des championnats de France & coupe de France sont de la compétence de la fédération et ne sont données ici qu'à titre indicatif sans présager de potentielles modifications.

DEL : Délayages
FIN : Finalités
IL : Interligue
R : Report
BRA : Brassage région
BarCF : Barrage CF U18M & U17F
SN : Stage national
SR : Stage régional

Congés
Évènement

2026 2027	
Toussaint	**01/11/26**
Armistice	**11/11/26**
Pâques	**28/03/27**
Lundi de Pâques	**29/03/27**
Fête du travail	**01/05/27**
Victoire 1945	**08/05/27**
Ascension	**06/05/27**
Pentecôte	**17/05/27**

Vacances scolaires :

Reprise le mardi 1er septembre 2026			
Toussaint :	Fin des cours le samedi 17 octobre 2026	Hiver :	Fin des cours le samedi 6 février 2027
	Reprise des cours le lundi 2 novembre 2026		Reprise des cours le lundi 22 mars 2027
Noël :	Fin des cours le samedi 13 décembre 2026	Printemps :	Fin des cours samedi 3 avril 2027
	Reprise des cours le lundi 4 janvier 2027		Reprise des cours le lundi 19 mai 2027
		Eté :	Fin des cours le samedi 3 juillet 2027

TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS

GRILLE DE 12 ÉQUIPES SUR 22 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 12 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour
poule unique	1	12 / 1	11 / 2	3 / 10	9 / 4	5 / 8	7 / 6	12
	2	1 / 11	10 / 12	2 / 9	8 / 3	4 / 7	6 / 5	13
	3	1 / 10	9 / 11	12 / 8	7 / 2	3 / 6	5 / 4	14
	4	9 / 1	8 / 10	11 / 7	6 / 12	2 / 5	4 / 3	15
	5	1 / 8	7 / 9	10 / 6	5 / 11	12 / 4	3 / 2	16
	6	7 / 1	6 / 8	9 / 5	4 / 10	11 / 3	2 / 12	17
	7	1 / 6	5 / 7	8 / 4	3 / 9	10 / 2	12 / 11	18
	8	5 / 1	4 / 6	7 / 3	2 / 8	9 / 12	11 / 10	19
	9	1 / 4	3 / 5	6 / 2	12 / 7	8 / 11	10 / 9	20
	10	3 /1	2 / 4	5 / 12	11 / 6	7 / 10	9 / 8	21
	11	1 / 2	12 / 3	4 / 11	10 / 5	6 / 9	8 / 7	22

GRILLE DE 12 ÉQUIPES SUR 22 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 6	1 / 4	3 / 5	8 / 12	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	6 / 3	4 / 2	5 / 1	12 / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / 6	2 / 3	11 / 10	7 / 12	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	9 / 7	8 / 11	12 / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	7 / 8	10 / 9	11 / 12	10	
seconde phase	11	1 / 7	2 / 8	3 / 9	4 / 10	5 / 11	6 / 12	18	seconde phase
	12	9 / 1	10 / 2	11 / 3	12 / 4	7 / 5	8 / 6	17	
	13	1 / 8	2 / 7	3 / 10	4 / 9	5 / 12	6 / 11	20	
	14	10 / 1	9 / 2	12 / 3	11 / 4	8 / 5	7 / 6	19	
	15	1 / 11	2 / 12	3 / 8	4 / 7	5 / 9	6 / 10	22	
	16	12 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	10 / 5	9 / 6	21	

GRILLE DE 10 ÉQUIPES SUR 20 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 5 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	match 6	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / Exempt	1 / 4	3 / 5	8 / Exempt	7 / 10	9 / 11	6	sous-poule B
	2	Exempt / 3	4 / 2	5 / 1	Exempt / 9	10 / 8	11 / 7	7	
	3	5 / 4	1 / Exempt	2 / 3	11 / 10	7 / Exempt	8 / 9	8	
	4	3 / 1	2 / 5	Exempt / 4	9 / 7	8 / 11	Exempt / 10	9	
	5	1 / 2	4 / 3	5 / Exempt	7 / 8	10 / 9	11 / Exempt	10	
seconde phase	11	1 / 9	2 / 10	3 / 11	4 / 7	5 / 8		16	seconde phase
	12	10 / 1	11 / 2	7 / 3	8 / 4	9 / 5		17	
	13	1 / 11	2 / 7	3 / 8	4 / 9	5 / 10		18	
	14	7 / 1	8 / 2	9 / 3	10 / 4	11 / 5		19	
	15	1 / 8	2 / 9	3 / 10	4 / 11	5 / 7		20	

GRILLE DE 10 ÉQUIPES SUR 18 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 10 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	match 5	journée retour
poule unique	1	10 / 1	9 / 2	3 / 8	7 / 4	5 / 6	10
	2	1 / 9	8 / 10	2 / 7	6 / 3	4 / 5	11
	3	1 / 8	7 / 9	10 / 6	5 / 2	3 / 4	12
	4	7 / 1	6 / 8	9 / 5	4 / 10	2 / 3	13
	5	1 / 6	5 / 7	8 / 4	3 / 9	10 / 2	14
	6	5 / 1	4 / 6	7 / 3	2 / 8	9 / 10	15
	7	1 / 4	3 / 5	6 / 2	10 / 7	8 / 9	16
	8	3 / 1	2 / 4	5 / 10	9 / 6	7 / 8	17
	9	1 / 2	10 / 3	4 / 9	8 / 5	6 / 7	18

GRILLE DE 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
(sécurisée avec 2 groupes de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour	n° attribut°
sous-poule A	1	2 / 3	1 / 4	6 / 7	5 / 8	5	sous-poule B
	2	3 / 1	4 / 2	7 / 5	8 / 6	6	
	3	3 / 4	1 / 2	7 / 8	5 / 6	7	
	4	4 / 1	3 / 2	8 / 5	7 / 6	8	
seconde phase	9	1 / 7	2 / 8	3 / 5	4 / 6	13	seconde phase
	10	8 / 1	5 / 2	6 / 3	7 / 4	14	
	11	1 / 5	2 / 6	3 / 7	4 / 8	15	
	12	6 / 1	7 / 2	8 / 3	5 / 4	16	

GRILLE DE 8 ÉQUIPES SUR 14 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
POULE UNIQUE	1	8 / 1	7 / 2	3 / 6	5 / 4	8
	2	1 / 7	2 / 5	4 / 3	6 / 8	9
	3	1 / 6	3 / 2	8 / 4	5 / 7	10
	4	5 / 1	2 / 8	7 / 3	4 / 6	11
	5	1 / 4	6 / 2	3 / 5	8 / 7	12
	6	3 / 1	2 / 4	5 / 8	7 / 6	13
	7	1 / 2	8 / 3	4 / 7	6 / 5	14

GRILLE DE 8 ÉQUIPES SUR 12 DATES *(2e phase honneur masc.)*
(sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 7	5 / 8	6 / 3	7
	2	3 / 1	4 / 5	7 / 6	8 / 2	8
	3	1 / 6	2 / 3	7 / 5	8 / 4	9
	4	3 / 7	4 / 2	5 / 1	6 / 8	10
	5	1 / 7	2 / 5	3 / 8	4 / 6	11
	6	5 / 3	6 / 2	7 / 4	8 / 1	12

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 8 ÉQUIPES SUR 8 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 8 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	match 4	journée retour
PO / PD 4 + 4	1	1 / 8	2 / 7	3 / 6	4 / 5	5
	2	7 / 1	8 / 2	5 / 3	6 / 4	6
	3	1 / 6	2 / 5	3 / 8	4 / 7	7
	4	5 / 1	6 / 2	7 / 3	8 / 4	8

GRILLE DE 6 ÉQUIPES SUR 10 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	6
	2	5 / 1	4 / 2	6 / 3	7
	3	1 / 6	2 / 3	5 / 4	8
	4	3 / 1	2 / 5	6 / 4	9
	5	1 / 2	4 / 3	5 / 6	10

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 8 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 2 + 2 + 2	1	1 / 4	2 / 6	3 / 5	5
	2	4 / 2	5 / 1	6 / 3	6
	3	1 / 3	2 / 5	4 / 6	7
	4	6 / 1	3 / 2	5 / 4	8

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 6 ÉQUIPES SUR 6 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 6 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	match 3	journée retour
PO / PD 3 + 3	1	1 / 5	2 / 6	3 / 4	4
	2	6 / 1	4 / 2	5 / 3	5
	3	1 / 4	2 / 5	3 / 6	6

GRILLE DE 3 ou 4 ÉQUIPES SUR 6 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
POULE UNIQUE	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	5
	3	1 / 2	3 / 4	6

GRILLE PLAY-OFFS / PLAY-DOWNS DE 4 ÉQUIPES SUR 4 DATES
(sécurisée avec 1 groupe de 4 équipes)

n° attribut°	journée aller	match 1	match 2	journée retour
PO / PD 2 + 2	1	1 / 4	2 / 3	4
	2	3 / 1	4 / 2	3

GRILLE DE TOURNOI À 5 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	3 / 4	5 / 1	2 / 3	4 / 5	1 / 3	2 / 5	1 / 4	3 / 5	2 / 4

GRILLE DE TOURNOI À 4 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	3 / 4	1 / 3	2 / 4	1 / 4	2 / 3

GRILLE DE TOURNOI À 3 ÉQUIPES

1 journée	1 / 2	1 / 3	2 / 3

TITRE 8 – FICHES CRITÈRES (pour le remplacement des équipes jeunes)

Fiche de critères U15

résultats N-1			
U15 M & F (coef. 3)		U13 M & F (coef. 2)	
1-2 élite rég.	24	1 1re div. dép.	20
3-4 élite rég.	22	2 1re div. dép.	18
5-6 élite rég.	20	3 1re div. dép.	16
7-8 élite rég.	18	4 1re div. dép.	15
1-2 exc. rég	16	5 1re div. dép.	14
3-4 exc. rég	14	6 1re div. dép.	13
5-6 exc. rég	12	7 1re div. dép.	12
7-8 exc. rég	10	8+ 1re div. dép.	11
1 1re div. dép.	8	1 2e div. dép.	10
2 1re div. dép.	7	2 2e div. dép.	8
3 1re div. dép.	6	3 2e div. dép.	6
4 1re div. dép.	5	4 2e div. dép.	5
5 1re div. dép.	4	5 2e div. dép.	4
6 1re div. dép.	3	6 2e div. dép.	3
7 1re div. dép.	2	7 2e div. dép.	2
8+ 1re div. dép.	1	8+ 2e div. dép.	1
2e div. dép.	0	3e div. dép.	0

Seuls les résultats de l'équipe 1 sont pris en compte

Le classement du challenge régional U13 N-1 seront utilisés en cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes

En cas de nouvelles égalités, les équipes seront qualifiées au brassage régional.

Fiche de critères U18

résultats N-1			
U18 ou U17 M & F (coef. 3)		U15 M & F (coef. 1)	
chpt de France	24	1 élite rég.	20
1-2 élite rég.	24	2 élite rég.	18
3-4 élite rég.	22	3 élite rég.	17
5-6 élite rég.	20	4 élite rég.	16
7-8 élite rég.	18	5 élite rég.	15
1-2 exc. rég	16	6 élite rég.	14
3-4 exc. rég	14	7 élite rég.	13
5-6 exc. rég	12	8 élite rég.	12
7-8 exc. rég	10	1 exc. rég	11
1 1re div. dép.	8	2 exc. rég	9
2 1re div. dép.	7	3 exc. rég	8
3 1re div. dép.	6	4 exc. rég	7
4 1re div. dép.	5	5 exc. rég	6
5 1re div. dép.	4	6 exc. rég	5
6 1re div. dép.	3	7 exc. rég	4
7 1re div. dép.	2	8 exc. rég	3
8+ 1re div. dép.	1	1 1re div. dép.	2
2e div. dép. et après	0	2 1re div. dép.	1
		3 1re div. dép. et après	0

Seuls les résultats de l'équipe 1 sont prises en compte ou équipe 2 pour les clubs ayant une équipe/entente en chpt de France.

En cas de nouvelles égalités, les équipes seront qualifiées au brassage régional.

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL